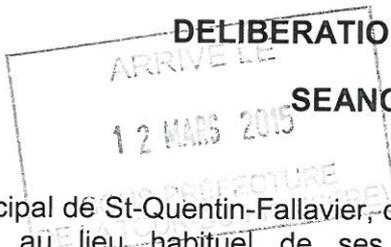




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 3 mars 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Bernadette CACALY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2015.03.09 15

OBJET : Création d'un emploi de Technicien Principal 1^{ère} classe à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1^{er} Mars 2015 à la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi de Technicien Principal 1^{ère} classe temps complet

Cette création fait suite au remplacement d'un agent.

Ce fonctionnaire exerce ses fonctions au sein de la Direction du développement durable et de l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création de cet emploi
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 mars 2015

Publication et transmission en sous-préfecture le

11 MARS 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER

